



Communiqué de presse

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement de la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) de Sorgues

Phase de concertation : le Préfet invite la population à une réunion publique le 18 octobre 2011

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) créés par la loi du 30 juillet 2003 (dite loi Bachelot) sont élaborés sous l'autorité du Préfet.

Leur objectif est de réduire la vulnérabilité des populations vis-à-vis d'éventuels risques technologiques pouvant être générés par certaines installations industrielles. Ils visent à définir, en concertation avec les parties concernées, des règles d'utilisation des sols (d'urbanisme et de construction) compatibles avec l'activité de l'installation classée, les projets de développement locaux et les intérêts des riverains.

En Vaucluse, le PPRT de l'établissement de la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) de Sorgues est en cours d'élaboration (cf périmètre ci-joint).

Il résulte d'un travail mené par les Services de l'Etat : Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), Direction Départementale des Territoires (DDT), et l'Unité Territoriale de Vaucluse de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA (UT de la DREAL PACA)

Depuis le 18 juin 2010, la commune de Sorgues, le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, la SNCF, Réseau Ferré de France, les représentants du comité local d'information et de concertation et l'exploitant ont participé à sa phase d'élaboration.

Afin d'associer le public concerné à ce projet, une **réunion publique** présidée par Martine Clavel, secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse, en présence de Thierry Lagneau, maire de Sorgues, aura lieu le :

Mardi 18 octobre 2011 à 18 heures
Salle des fêtes
Avenue Pablo Picasso, à Sorgues

L'objectif : permettre aux personnes participant à la réunion de prendre connaissance du projet, d'en comprendre les objectifs et d'émettre des observations sur ce dernier.

Des documents relatifs à l'élaboration de ce PPRT sont d'ores et déjà consultables en mairie de Sorgues.

Après la réunion du 18 octobre, le projet de PPRT restera à la disposition du public à la mairie de Sorgues pendant un mois. Toute personne concernée pourra le consulter et formuler ses observations et/ou questions sur un registre prévu à cet effet.

Retrouvez les documents, les plaquettes d'information, ainsi qu'un forum questions/réponses sur :
www.vaucluse.gouv.fr et www.pprt-paca.fr

Le bilan de cette phase de concertation sera mis à la disposition du public à la mairie de Sorgues ainsi que sur les sites susvisés.



Contacts presse :

DDPP : 04 88 17 88 86

DDT : 04 90 80 87 60

Unité Territoriale de Vaucluse - DREAL PACA : 04 88 17 89 06 et 04 88 17 89 02